

## DÉLIBÉRATION n° 2024/138

L'an deux mille vingt-quatre et le 06 décembre 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 29 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBE, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Nicolas TOURON, Joël MANO, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES et Philippe RAISON.

Procurations : Pascal AUDIC à Robert MONZANI, Sandrine DURAN à Jean-Marie DA BENTA, Stéphanie LAGLEIZE à Nicolas TOURON, Ingrid Rouzaud à Marie-France RUFFAT, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE, Rony BARTHE et Frédéric SIBOUT

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

### **OBJET : Administration Générale-Ouvertures dominicales de commerces pour l'année 2025**

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron » permet d'autoriser les commerces à ouvrir 12 dimanches par an.

La loi dispose que la décision du Maire doit être précédée d'un avis du Conseil Municipal et que la liste des jours d'ouverture le dimanche doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante. De plus, lorsque le nombre de dimanches pouvant être ouverts excède 5, le Maire doit en outre, solliciter l'avis conforme de la Communauté de Communes dont la Commune est membre.

Il est proposé comme suite à la demande de certaines enseignes et après concertation avec l'Association des Commerçants de Lannemezan d'autoriser pour 2025 les 11 ouvertures dominicales suivantes pour l'ensemble des commerces de détail tout en sachant que les commerces d'alimentation bénéficient déjà d'une autorisation d'ouverture le dimanche matin.

Après l'avis favorable de la CCPL réunie le 26 novembre 2024.

MOTIF	DATE
SOLDES D'HIVER	12 janvier 2025
ST VALENTIN	9 février 2025
FETE DES MERES	25 mai 2025
FETE DES PERES	15 juin 2025
SOLDES D'ETE	29 juin 2025
RENTREE SCOLAIRE	31 août 2025
BLACK FRIDAY	30 novembre 2025
FETES DE FIN D'ANNEE	7 décembre 2025 14 décembre 2025 21 décembre 2025 28 décembre 2025

Pour le secteur de l'automobile, une demande collective de dérogation au repos dominical a été faite le 15 juillet 2024, par M. Laurent SANCHEZ, Président Départemental du Syndicat « MOBILIANS - Les entreprises de la mobilité ». Les cinq dates retenues correspondent avec le calendrier des opérations « Portes Ouvertes » qu'organisent les constructeurs sur le territoire français soit les :

- dimanche 19 janvier 2025
- dimanche 16 mars 2025
- dimanche 15 juin 2025
- dimanche 14 septembre 2025
- dimanche 12 octobre 2025


#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

#### DECIDE

➤ D'émettre un avis positif pour les ouvertures dominicales de commerces pour l'année 2025.

Le secrétaire,




Pour copie conforme,  
Le Maire,



Affiché le 11 décembre 2024